

Résolution 760

pour des travaux du CEVA accessibles aux entreprises locales

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les récents appels d’offres de travaux pour le second œuvre dans le cadre du chantier du CEVA ;
- la création insolite de lots uniques pour les 5 gares, à l’encontre de toute logique technique ou constructive, une telle mise en soumission n’étant jamais pratiquée à Genève, ni a priori dans le reste de la Suisse ;
- les regroupements opérés entre différents types de travaux qui n’ont aucun lien entre eux ;
- le tissu local des entreprises qui comprend une part importante de PME, pourvoyeuses d’emplois et de nombreuses places d’apprentissage ;
- que cette façon de procéder exclut de facto de ces importants marchés les prestataires locaux et nationaux, même s’ils se mettent en consortium ;
- la part cantonale importante dans le financement de ce chantier ;
- les délais d’exécution prévus qui reposent sur un démarrage de ces travaux en juin 2015, ce avant l’annonce des importants retards pris par le chantier qui pourraient reporter ce planning,

invite le Conseil d’Etat

- à exiger des CFF une interruption immédiate de ces procédures et la remise en soumission sur la base de lots compatibles avec les capacités de production des PME locales, régionales et nationales, notamment par une séparation des lots par gare et par métier selon les pratiques usuelles (norme suisse SN 506 500 – Code des frais de construction-CFC) ;
- à assumer ainsi une pleine responsabilité de co-maîtrise d’ouvrage.